

(N° 143.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 AOUT 1865.

**Rapport de la Commission de la Guerre, chargée
d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un Crédit de fr. 65,436-72,
applicable au paiement de créances arriérées.**

*(Voir les N° 254 et 259 de la Chambre des Représentants,
et le n° 140 du Sénat.*

Présents : MM. SACQUELEU, MOSSELMAN, VAN SCHOOR, D'OVERSCHIE DE NEERYSCHE, le Comte DE LOOZ-CORSWAREM, le Comte D'ARSHOT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un Projet de Loi, ouvrant au Département de la Guerre un crédit de fr. 65,436-72 a été soumis à vos délibérations.

Votre Commission, après s'être livrée à un examen sérieux des pièces justificatives de cette demande de crédit, a émis un avis favorable, et elle vient en proposer l'adoption à l'unanimité de ses membres présents.

Le Rapporteur,
Comte D'ARSHOT.

Le Président,
JOSEPH VAN SCHOOR.